



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement durable

Question écrite n° 113309

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'extinction à venir du bar par la pêche excessive des chaluts pélagiques. Aussi, elle lui demande de préciser quelles mesures il compte prendre en matière de ressource halieutique.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire est particulièrement soucieux de la situation de la ressource halieutique. La pêche du bar est actuellement soumise à un régime de taille minimale (fixée à 36 cm), ainsi qu'à une limitation du volume de captures, fixée par l'arrêté du 16 octobre 2006 à 5 tonnes par navire et par semaine. Le Gouvernement a engagé des travaux avec les professionnels et les scientifiques afin d'aller au-delà de ces premières mesures de gestion. L'objectif reste de mettre en place un plan de gestion pluriannuel voué à la protection de la ressource en bar, d'abord à l'échelle nationale puis à l'échelle communautaire, qui est la seule échelle pertinente au regard de la distribution géographique de l'espèce. Dans cette perspective, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer a été saisi pour dresser l'état des lieux de la ressource et des pêcheries impliquées dans la capture de bar (métiers, engins, flottilles, dépendance économique de la flottille à la ressource au bar, évolutions des prix moyens...). Les résultats de cette saisine permettent d'enrichir les discussions menées en ce moment avec les professionnels et accompagnent le choix des mesures de gestion les plus pertinentes en vue de gérer durablement cette espèce.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113309

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 6988

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9766